



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 23-26 juin 2026

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 15 mai 2026

WFP/EB.A/2026/7-G/3/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central menée par le PAM face à la crise régionale soudanaise (2023-2025)

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central menée par le PAM face à la crise régionale soudanaise (2023-2025). Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, cette évaluation visait à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage.

La direction accueille favorablement l'évaluation et se félicite de l'attention accordée à l'obligation de rendre compte et à l'apprentissage au cours de l'une des situations d'urgence les plus complexes que le monde ait connues ces dernières années. Cette évaluation de grande envergure a porté sur huit bureaux de pays et trois bureaux régionaux. Au vu de l'ampleur de ce travail et sans perdre de vue les particularités propres à chaque contexte, le présent document expose une réponse globale de la direction à l'échelle de l'ensemble de l'organisation, en phase avec le niveau des recommandations.

L'équipe d'évaluation a formulé cinq recommandations principales et onze recommandations subsidiaires, dont deux sont d'ordre stratégique et neuf d'ordre opérationnel. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre.

Coordonnateur responsable:

M. R. Smith

Directeur

Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise

courriel: ross.smith@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: décembre 2026 Recommandation 1. Mieux cerner les répercussions de la crise au Soudan et renforcer la capacité du PAM de se préparer et d'intervenir face à cette crise et à d'autres situations d'urgence de grande ampleur, notamment celles qui touchent plusieurs pays ou régions.</p>		La recommandation est acceptée.				
<p>1.1. Systématiser l'adaptation rapide des processus et produits d'évaluation et d'analyse afin que l'opportunité de l'intervention régionale en cours au Soudan soit confirmée par des données actualisées et que l'intervention soit appuyée par de nouveaux outils et de nouvelles méthodes d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité. Veiller à ce que cette systématisation prenne en compte des données d'évaluation des marchés et des analyses du rapport coût-efficacité actualisées afin que le PAM puisse adapter les modalités de l'assistance qu'il fournit en temps opportun et de manière pertinente. Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p>	Unités chargées de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi au sein des bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, Service chargé des garanties en matière d'exécution)	La recommandation est acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour)	Il existe déjà des orientations institutionnelles relatives à l'évaluation rapide des besoins, à l'évaluation des marchés et à l'évaluation de la sécurité alimentaire, orientations qui sont appliquées par les bureaux du PAM au Soudan et dans les pays voisins. Ces derniers ont également recours aux analyses fondées sur le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) et le Cadre harmonisé, qui sont des outils adoptés au niveau mondial.	Bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition)	Décembre 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.2. Systématiser la mise au point de jeux d'hypothèses et les exercices de simulation dans les bureaux de pays chargés de mettre en œuvre l'intervention menée au Soudan (avec la participation du Siège mondial) afin de renforcer la préparation aux niveaux national, plurinational et multirégional, en tant qu'élément essentiel de la préparation continue à la gestion de l'évolution de la crise et en prévision d'autres situations d'urgence.</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p>	<p>Unités chargées des programmes au sein des bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)</p>	<p>La recommandation est acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour)</p>	<p>Le PAM poursuivra la mise au point de jeux d'hypothèses dans le cadre des activités de préparation aux situations d'urgence et de planification de la continuité des opérations qui sont menées par les directeurs de pays, en application des orientations institutionnelles, notamment la liste de contrôle relative à la préparation aux situations d'urgence et les orientations du PAM publiées dernièrement sur la planification des interventions d'urgence. Lorsqu'il procédera à des simulations, il collaborera avec les équipes de pays pour l'action humanitaire et s'appuiera sur les forums et les modèles existants en matière de préparation et de planification des interventions d'urgence.</p>	<p>Bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.3. Convenir des modalités permettant de garantir que le personnel des bureaux de pays chargé de mettre en œuvre les initiatives d'intensification des opérations coordonnées au niveau central dispose des compétences requises, s'agissant en particulier des employés occupant des postes de responsabilité clés, ou exerçant des fonctions liées aux programmes (notamment en matière de nutrition) et à l'analyse et à la cartographie de la vulnérabilité, à la chaîne d'approvisionnement et aux transferts de type monétaire, ou des fonctions transversales intéressant l'accès, la protection, les activités menées avec les groupes vulnérables rencontrant davantage de difficultés d'accès, et la prise en compte des risques de conflit.</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p>	<p>Sous-Division de la planification et de la stratégie en matière d'effectifs au Siège mondial</p>	<p>La recommandation est acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour et des entités responsables de leur mise en œuvre)</p> <p>Tout en convenant qu'il est important de veiller systématiquement à ce que les bureaux de pays puissent disposer des compétences voulues lors des opérations coordonnées au niveau central de renforcement des interventions, la direction mesure les difficultés inhérentes à la situation sur le terrain auxquelles les bureaux de pays sont confrontés dans ce cas précis, en particulier au Soudan, où des facteurs qui échappent au contrôle du PAM ont entraîné des changements au sein de l'équipe de direction.</p>	<p>Le PAM s'appuiera sur les orientations, les ressources d'apprentissage et les outils dont il dispose et veillera à ce qu'ils soient accessibles aux bureaux de pays, notamment au moyen de la plateforme d'apprentissage consacrée aux opérations liées aux programmes et du guide d'élaboration des programmes (Programme Guidance Manual). Il s'emploiera à ce que l'approche qui est la sienne en matière de planification des effectifs soit mieux comprise par les bureaux de pays afin de les aider à se préparer efficacement aux opérations coordonnées au niveau central de renforcement des interventions. Les orientations et les outils institutionnels seront révisés afin que les bureaux de pays disposent des compétences requises pour mettre en œuvre ces opérations. Il s'agira notamment de mettre à profit la coordination des renforts à l'échelle mondiale, assurée par le Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, afin de mieux tirer parti des viviers de talents et des fichiers d'agents mobilisables en améliorant la cartographie des compétences et en proposant des services d'orientation professionnelle de façon à remédier aux déficits de compétences répertoriés.</p>	<p>Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise et Sous-Division de la planification et de la stratégie en matière d'effectifs)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: avril 2027 Recommandation 2. Renforcer la manière dont le PAM gère les dilemmes inhérents à la mise en œuvre d'une intervention humanitaire fondée sur des principes au Soudan.</p>		La recommandation est acceptée.				
<p>2.1. Mettre en place des voies de remontée de l'information aux échelons supérieurs structurées, pour aider le personnel des bureaux de pays et du Siège mondial à gérer les dilemmes et les arbitrages liés aux principes humanitaires au Soudan (par exemple, privilégier la neutralité ou l'accès) et éviter du même coup de recourir à des solutions fragmentaires ou exclusivement locales. Ces modalités devraient être conçues sur la base des politiques, procédures et communications du PAM relatives à la question, ainsi que des enseignements tirés dans d'autres environnements comparables et adaptés à la situation du Soudan. Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p>	Bureau du PAM au Soudan (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)	La recommandation est acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour)	Le bureau du PAM au Soudan passera en revue les mécanismes internes de coordination et de remontée de l'information aux échelons supérieurs pour s'assurer que les dilemmes et prises de décision d'ordre opérationnel ayant trait aux principes humanitaires sont remontés à l'échelon voulu de la hiérarchie du PAM et que les prises de décision sont appuyées et consignées au niveau des bureaux de pays. Les bureaux de pays continueront de faire remonter les problèmes au Siège mondial en application des procédures de gestion des risques institutionnels en vigueur.	Bureau du PAM au Soudan (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)	Décembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.2. Assurer la coordination en interne et avec le système humanitaire international au plus haut niveau afin qu'il soit possible d'obtenir un appui institutionnel au titre des processus internationaux qui sont à l'œuvre au Soudan, tels que le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, comme au titre de la protection du bureau de pays contre d'éventuelles répercussions négatives.</p> <p>Délai de mise en œuvre: avril 2027</p>	<p>Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Bureau du PAM au Soudan)</p>	<p>La recommandation est acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour)</p>	<p>Le PAM continuera de participer aux instances interorganisations pour soutenir l'IPC et d'autres processus d'analyse conjoints tout en gérant la communication externe et les risques afin de protéger le bureau du PAM au Soudan. Il assurera la coordination interne et le soutien technique apporté aux équipes soudanaises dans le cadre des évaluations fondées sur l'IPC et des évaluations connexes. Il convient de noter que la publication et l'acceptation des produits de l'IPC dépendent de facteurs qui dépassent la seule coordination (notamment l'accès, la disponibilité de données et l'acceptation par les parties prenantes) et requièrent l'appui du Gouvernement soudanais.</p>	<p>Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Bureau du PAM au Soudan)</p>	<p>Avril 2027</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: juin 2027 Recommandation 3. Renforcer les approches de la protection, de la prise en compte des risques de conflit, de l'inclusion et de la responsabilité à l'égard des personnes touchées, dans le cadre de l'intervention du PAM face à la situation d'urgence, de manière à garantir qu'elles occupent une place centrale aux stades de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de la supervision des activités.</p>		La recommandation est acceptée.				
<p>3.1. Veiller à ce que la protection, notamment celle des groupes vulnérables, et la responsabilité à l'égard des personnes touchées ne soient plus considérées comme des tâches secondaires, mais comme des responsabilités opérationnelles fondamentales. Dans le même temps, veiller à ce que les besoins des personnes handicapées soient pris en compte en tant qu'élément central lors de la conception des programmes d'urgence, en allouant des ressources à l'accessibilité.</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p>	Unités chargées des programmes au sein des bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Unité de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion)	La recommandation est acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour)	Le PAM réaffirme qu'il est important d'intégrer des exigences minimales en matière de protection, d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes, d'inclusion (notamment d'inclusion du handicap) et de responsabilité à l'égard des personnes touchées aux modalités de conception, de mise en œuvre et de suivi des plans stratégiques de pays (PSP) en cours et à venir. Ces exigences continuent d'être généralisées à l'ensemble des opérations du PAM, qui en fait une priorité. La mise en œuvre de programmes ciblés destinés à améliorer l'accessibilité est tributaire de la dotation en ressources.	Bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Unité de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion)	Décembre 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>3.2. Collaborer avec d'autres entités des Nations Unies en ce qui concerne les procédures d'enregistrement dans les pays voisins du Soudan afin de faciliter le ciblage actif des populations vulnérables non enregistrées et de réduire les risques d'exclusion.</p> <p>Délai de mise en œuvre: juin 2027</p>	<p>Bureaux du PAM en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition et Service chargé des garanties en matière d'exécution)</p>	<p>La recommandation est acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour)</p>	<p>Les procédures d'enregistrement des réfugiés relèvent au premier chef de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des gouvernements hôtes, mais le PAM continuera de collaborer avec les partenaires du système des Nations Unies et mènera des activités de sensibilisation en concertation avec le HCR pour appeler l'attention sur les besoins des populations vulnérables non enregistrées et faire adopter des approches propices à la réduction des risques d'exclusion, conformément aux cadres adoptés au niveau interorganisations.</p>	<p>Bureaux du PAM en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition et Service chargé des garanties en matière d'exécution)</p>	<p>Juin 2027</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p> <p>Recommandation 4. Réformer les approches et les systèmes du PAM pour que ce dernier soit en mesure d'assurer un véritable ancrage local de l'assistance qu'il fournit au Soudan et dans les pays voisins. S'inspirer de l'expérience acquise au Soudan en matière de collaboration avec les cellules d'intervention d'urgence pour instaurer des modalités de partenariat plus efficaces et efficaces avec les organisations communautaires au Soudan et dans d'autres pays.</p>		La recommandation est acceptée.				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.1. Réformer les procédures de gestion des partenaires afin de réduire les charges administratives, notamment en raccourcissant le délai de règlement des factures et d'approbation des offres, ce qui permettra de soutenir les acteurs locaux et de favoriser la prise de décisions au niveau local. Veiller à ce que les procédures de gestion des partenaires permettent au PAM de nouer directement des partenariats avec des organisations communautaires, notamment en adaptant le modèle actuel d'application des accords de partenariat sur le terrain et en ayant recours de manière souple au portail des partenaires de l'ONU.</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p>	<p>Unité chargée des partenaires opérationnels et bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad.</p>	<p>La recommandation est acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour)</p>	<p>Au titre du deuxième objectif de la politique de 2025 en matière d'ancrage local, l'Unité de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion s'emploie à élaborer de nouvelles modalités et de nouveaux mécanismes de coopération à l'intention des bureaux de pays afin de faciliter la collaboration avec les organisations communautaires. Ces nouvelles approches seront expérimentées dans 11 pays en 2026.</p>	<p>Unité de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>
			<p>L'Unité chargée des partenaires opérationnels fait observer que des mesures ont déjà été prises pour réformer les procédures de gestion des partenariats avec les organisations non gouvernementales, notamment la dématérialisation du règlement des factures et de l'approbation des offres sur la plateforme Partner Connect.</p>	<p>Unité chargée des partenaires opérationnels</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>
			<p>De leur côté, les bureaux de pays prennent actuellement des mesures pour aider à recenser les difficultés administratives et à y remédier, et organisent notamment des ateliers d'intégration et d'orientation à l'intention des partenaires coopérants.</p>	<p>Bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad.</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.2. Prévoir des discussions avec les partenaires coopérants locaux au sujet du partage des risques, aux fins de la gestion des risques financiers (par exemple, les conséquences du règlement tardif des factures), ainsi que des rôles et responsabilités respectifs dans le cadre des négociations portant sur l'accès.</p> <p>Délai de mise en œuvre: juin 2026</p>	<p>Unités chargées des programmes au sein des bureaux du PAM au Soudan, en République centrafricaine, au Tchad, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, au Soudan du Sud et en Ouganda</p>	<p>La recommandation est acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour)</p>	<p>Ces discussions sont une constante des partenariats noués par le PAM. Les délais de paiement, de passation des contrats et de communication de l'information varient selon les bureaux de pays et font l'objet d'un suivi de la part de l'équipe de direction de chaque bureau.</p>	<p>Bureaux du PAM au Soudan, en République centrafricaine, au Tchad, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, au Soudan du Sud et en Ouganda (Unité chargée des partenaires opérationnels)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>
<p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: juin 2027 Recommandation 5: Adapter les programmes et la planification en vue de réduire l'ampleur des activités et d'opérer une transition vers des solutions durables et des initiatives de renforcement de la résilience.</p>		<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>5.1. Définir les critères qui régiront le passage des activités d'urgence aux activités d'aide au relèvement et de renforcement de la résilience au Soudan et dans les pays voisins, et intensifier le soutien aux moyens d'existence et à la résilience en tirant pleinement parti des possibilités offertes de superposer et d'échelonner les activités visant à sauver des vies et à changer la vie, notamment dans les zones exposées à de fréquents conflits.</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p>	<p>Unités chargées des programmes au sein des bureaux du PAM au Soudan, en République centrafricaine, au Tchad, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, au Soudan du Sud et en Ouganda (Service chargé du climat et de la résilience)</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée (en tenant compte des mesures mise à jour)</p> <p>Le PAM reconnaît qu'il est important de réfléchir au plus tôt à la planification de la transition dans le cadre des interventions d'urgence de grande ampleur. Par ailleurs, comme indiqué dans le rapport d'évaluation, la stratégie de transition peut se décliner sous différentes formes selon le contexte opérationnel: il peut s'agir de passer le relais aux systèmes nationaux, à d'autres entités des Nations Unies ou à des acteurs du développement, ou de transférer les responsabilités par le jeu de dispositifs interorganisations; cela ne suppose pas nécessairement d'opérer une transition vers des programmes du PAM.</p>	<p>Les stratégies de transition continueront d'être définies en fonction du contexte, en coordination avec les partenaires compétents et compte tenu des atouts particuliers, du mandat et de la situation financière des différents acteurs. Le PAM estime qu'il est particulièrement difficile de définir des critères de transition définitifs ou universels dans des contextes opérationnels marqués par des conflits et une forte instabilité. Dans les situations de ce type, il conviendra de s'appuyer sur les orientations et les procédures d'examen des programmes et de contrôle déjà en place pour échelonner et superposer les activités avec souplesse, à la lumière de l'évolution des risques, des difficultés d'accès et des besoins humanitaires, plutôt que sur des seuils de transition prédéfinis. Le PAM continuera de mobiliser des fonds et de plaider en faveur d'activités de renforcement de la résilience et d'aide au relèvement au Soudan et dans les pays voisins.</p>	<p>Unités chargées des programmes au sein des bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Service chargé du climat et de la résilience)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (autres services d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (autres services d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>5.2. Intégrer des modèles de renforcement de la résilience adaptés au milieu urbain (par exemple en matière de formation professionnelle) dans les plans stratégiques de pays établis pour les pays voisins du Soudan afin de mettre les programmes en concordance avec le profil majoritairement urbain des réfugiés soudanais, plutôt que d'opter par défaut pour des programmes axés sur les moyens d'existence en milieu rural.</p> <p>Délai de mise en œuvre: juin 2027</p>	<p>Unités chargées des programmes au sein des bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Service chargé du climat et de la résilience)</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée. Même si le PAM conçoit et adapte ses activités d'assistance de façon à répondre aux besoins des réfugiés, son action en la matière ne s'en inscrit pas moins dans les limites des plans d'intervention applicables en faveur des réfugiés et dans le cadre de la coordination avec le HCR et les autres entités des Nations Unies. Le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 vise en particulier à mettre en œuvre des programmes intégrés en faveur de la résilience pour réduire les besoins humanitaires récurrents. Les PSP sont élaborés pour répondre à des situations bien particulières sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition, lesquelles sont susceptibles de varier selon les pays, tout comme les zones dans lesquelles vivent les réfugiés soudanais.</p>	<p>Le PAM continuera de prendre en considération les questions de transition et de résilience dans les PSP en cours et les cycles de planification des programmes, en portant une attention particulière aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire, notamment les réfugiés, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent, conformément au Plan stratégique et aux cadres interorganisations. Par la force des choses, la recommandation subsidiaire 5.2 s'applique différemment d'un pays à l'autre, selon que les réfugiés soudanais y vivent principalement en milieu urbain ou en milieu rural.</p>	<p>Unités chargées des programmes au sein des bureaux du PAM au Soudan, en Égypte, en Éthiopie, en Libye, en Ouganda, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad (Service chargé du climat et de la résilience)</p>	<p>Juin 2027</p>	<p>En cours</p>

Liste des sigles utilisés dans le présent document

PSP	plan stratégique de pays
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés